

**Assemblée générale**

Soixante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
23 novembre 2011
Français
Original : anglais

Troisième Commission**Compte rendu analytique de la 2^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 3 octobre 2011, à 10 heures

Président : M. Haniff Hussein (Malaisie)**Sommaire**

Déclaration du Président

Organisation des travaux

Point 135 de l'ordre du jour : planification des programmes

Nomination du facilitateur

Point 27 de l'ordre du jour : Développement social

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde ainsi qu'aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille
- c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

11-52657X (F)

**Merci de recycler**

La séance est ouverte à 10 h 20.

Déclaration du Président

1. **Le Président** rappelle l'importance de l'efficacité. Il prévoit de commencer chaque réunion, sans prendre de retard, à 10 heures le matin et à 15 heures l'après-midi. Les questions qui intéressent la Troisième Commission sont complexes et les délégués sont invités à mettre l'accent sur les facteurs unificateurs.

Organisation des travaux (A/66/250, A/C.3/66/1, A/C.3/66/L.1 et A/C.3/66/L.1/Add.1/Rev.1)

2. **Le Président** dit que la lettre que lui a adressée le Président de l'Assemblée générale concernant le renvoi des points de l'ordre du jour à la Troisième Commission est reproduite dans le document A/C.3/66/1. La liste des documents publiés au titre de chaque point de l'ordre du jour est donnée dans le document A/C.3/66/L.1/Add.1/Rev.1. Rappelant les directives concernant la conduite des travaux de la Commission, qui sont consignées au chapitre II du document A/66/250, il souligne qu'il faut respecter les limites de temps prévues pour les déclarations, respecter les délais prévus pour la soumission des propositions et l'inscription sur la liste des orateurs, réduire le nombre de résolutions de l'Assemblée générale et de rapports demandés au Secrétaire général et faire en sorte que les résolutions soient brèves et pratiques. Les projets de résolution donnant lieu à de longues négociations doivent être préparés dès que possible; les limites de temps doivent être respectées; le Secrétaire de la Commission ou un membre du bureau doit être informé des intentions des délégations pour lancer l'examen des propositions; et, comme la Commission tient une liste d'orateurs, les délégations doivent être prêtes à prendre la parole plus tôt que prévu, au besoin. Il propose d'inscrire à la fin de la liste chaque orateur absent quand son moment de parler est arrivé, sauf si une modification a été convenue en temps utile avec une autre délégation, et de limiter les déclarations à 15 minutes pour les délégations qui parlent au nom d'un groupe d'États, et à 7 minutes pour celles qui parlent au nom de leur pays uniquement.

3. *Il en est ainsi décidé.*

4. **M. Gustafik** (Secrétaire de la Commission) donne lecture de la liste d'experts mandatés au titre des procédures spéciales par le Conseil des droits de l'homme, des présidents des organes créés par traité ou

des groupes de travail, des experts indépendants et des représentants spéciaux du Secrétaire général qui présenteront leur rapport à la Commission durant la soixante-sixième session.

5. **Le Président** considère que conformément à la pratique passée, la Commission souhaite inviter les experts mandatés au titre des procédures spéciales par le Conseil des droits de l'homme, les présidents des organes créés par traité ou leurs groupes de travail et autres personnes concernées, à soumettre leur rapport à la Commission et à entrer en relation avec elle.

6. *Il en est ainsi décidé.*

7. **M. Gustafik** (Secrétaire de la Commission) signale certains changements apportés au programme de travail (A/C.3/66/L.1) et appelle l'attention des délégations sur des modifications apportées à la documentation dont la Commission est saisie, comme il est indiqué au document A/C.3/66/L.1/Add.1/Rev.1, qui vient juste d'être publié.

8. **Le Président** considère que la Commission souhaite adopter le programme de travail que renferment les documents A/C.3/66/L.1 et Add.1/Rev.1, tels que modifiés oralement par le Secrétaire, sous réserve d'amendements éventuels.

9. *Il en est ainsi décidé.*

Point 135 de l'ordre du jour : Planification des programmes

10. **Le Président** dit qu'en ce qui concerne ce point de l'ordre du jour aucune décision n'est actuellement attendue de la Commission.

Nomination du facilitateur

11. **Le Président** indique que M^{me} Critchlow (Guyana), Vice-Présidente, a accepté de faciliter la rédaction du texte de projet de résolution du Président sur la suite à donner à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

Participation de l'Union européenne aux travaux des Nations Unies

12. **M^{me} Bethel** (Bahamas), parlant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit qu'en vertu de la résolution 65/276 de l'Assemblée générale, un acteur non étatique a pour la première fois dans l'histoire des Nations Unies bénéficié de privilèges jusqu'alors exercés exclusivement par les États

Membres. La communauté des Caraïbes (CARICOM) a soutenu l'adoption de la résolution, étant entendu que la primauté des États Membres sur les observateurs serait préservée. C'est pourquoi, le privilège conféré aux représentants de l'Union européenne, consistant à être inscrits parmi les représentants des grands groupes régionaux, doit être interprété de manière strictement conforme au paragraphe 1 de la résolution.

13. La CARICOM croit comprendre qu'en vertu de la résolution, l'Union européenne peut faire des interventions en tant que représentant d'un grand groupe, comme il est prévu au paragraphe 1 a) de l'annexe de la résolution. Ainsi, durant les séances plénières ordinaires de l'Assemblée générale, l'Union européenne peut intervenir avant les différents membres, mais ne peut avoir la priorité sur d'autres grands groupes représentés par un État Membre. Cependant, l'interprétation donnée par le Secrétariat, permettant à l'Union européenne d'être inscrite dans l'ordre dans lequel elle a signifié son souhait d'avoir la parole, est une interprétation erronée de la résolution.

14. **M. Herczyński** (Pologne), parlant au nom de l'Union européenne sur un point d'ordre, dit que la résolution a pour but de permettre aux représentants de l'Union européenne d'intervenir au nom de ses membres parmi les représentants des autres grands groupes. Le paragraphe 1 a) de l'annexe indique précisément cela. Le texte de la résolution est parfaitement clair.

15. **M^{me} Calcinari** (République bolivarienne du Venezuela) dit que sa délégation approuve la déclaration de la CARICOM. La résolution ne confère aucun privilège à l'Union européenne au-delà de ceux des États Membres. Ce principe doit être rigoureusement respecté. La résolution a été adoptée après des négociations longues et complexes, et ne laisse aucune place à des interprétations gratuites.

16. **M^{me} Medal** (Nicaragua) dit que sa délégation approuve la déclaration de la CARICOM et ne partage pas l'interprétation donnée par le Secrétariat.

17. **M^{me} Phipps** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation fait sienne l'opinion exprimée par la Pologne qui représente l'Union européenne. La procédure est parfaitement énoncée dans la résolution. Il n'y a aucune raison pour que l'Union européenne ne soit pas le second groupe à prendre la parole après le Groupe des 77 et de la Chine.

Point 27 de l'ordre du jour : Développement social

a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/66/124 and A/66/226)

b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde ainsi qu'aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille (A/66/62-E/2011/4, A/66/121, A/66/61-E/2011/3, A/66/128, A/66/129 et A/66/136)

c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (A/66/173)

18. **M^{me} Bas** (Directrice de la Division de la politique sociale et du développement au Département des affaires économiques et sociales), présentant les rapports du Secrétaire général sur les points 27 a) et b), dit que le rapport sur la suite donnée au texte issu du Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/66/124) donne une évaluation de l'incidence sociale de la crise mondiale, et un examen de la contribution de la quarante-neuvième session de la Commission du développement social à la suite donnée au Sommet mondial.

19. Le rapport constate que la crise financière et économique a constitué un obstacle majeur à la mise en œuvre des objectifs de développement convenus sur le plan international. On relève ainsi d'importants retards dans la lutte menée contre la pauvreté. La reprise de l'emploi ne suit pas la relance de la production. La tendance à l'austérité dans les pays développés amoindrit le potentiel de la reprise.

20. La croissance économique soutenue est une condition nécessaire mais non suffisante de l'élimination de la pauvreté. La croissance doit être sans exclusive et équitable. L'emploi décent doit être un aspect central de la politique macroéconomique. Les politiques gouvernementales doivent être invariablement anticycliques. Il faut donner une place plus large au développement social dans l'agenda des Nations Unies.

21. Le rapport sur la situation sociale dans le monde 2011 : la crise sociale mondiale (A/66/226) fait observer que si les plans de relance ont permis d'éviter une récession mondiale plus profonde encore, la reprise est inégale. Les dépenses sociales ont été réduites dans les pays en développement comme dans les pays

développés. Des dizaines de millions de personnes sont tombées dans l'extrême pauvreté ou s'y trouvent piégées. Le nombre de gens souffrant de la faim, dans le monde, a dépassé un milliard en 2009, chiffre jusque là jamais atteint.

22. Le rapport sur l'Année internationale de la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle (A/66/129) donne un résumé complet des activités des gouvernements, de la société civile et des particuliers pour faire en sorte que l'année soit un succès. Diverses organisations et plusieurs États ont organisé 354 manifestations, ce qui souligne bien le rôle de la jeunesse dans la réalisation de l'agenda mondial du développement.

23. Le rapport sur la mise en œuvre du Programme mondial d'action pour la jeunesse : système des Nations Unies pour la coordination et la collaboration relatives à la jeunesse (A/66/61-E/2011/3) décrit les mécanismes des Nations Unies pour la collaboration en vue de l'épanouissement des jeunes et présente des exemples réussis de collaboration. Le rapport souligne le travail accompli par le Réseau interinstitutions des Nations Unies sur l'épanouissement des jeunes.

24. Le rapport contenu dans le document A/66/128 sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement convenus sur le plan international touchant les personnes handicapées fait observer que les droits et les préoccupations des personnes handicapées ne sont pas encore bien intégrés dans les grands processus de développement. Parmi les priorités traitées dans le rapport concernant les personnes handicapées, figurent l'égalisation des chances, la collecte et l'analyse de données et de statistiques sur les handicaps, et la création de capacités pour les parties prenantes. Le rapport propose aussi des options en vue de la réunion de haut niveau qui est actuellement envisagée.

25. Le rapport contenu dans le document A/66/121 donne un aperçu d'ensemble sur l'état de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du Protocole facultatif, et notamment une information sur le nombre de signatures et de ratifications de la Convention et de son protocole facultatif, les travaux du Comité des droits des personnes handicapées et le suivi de leur application.

26. Les deux rapports concluent qu'il faut d'urgence intégrer les droits et les préoccupations des personnes handicapées dans tous les aspects du développement.

27. Le rapport paru sous la cote A/66/62-E/2011/4, sur la suite donnée à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille et au-delà, note que la contribution des familles à la réalisation des objectifs de développement est trop souvent méconnue. Les politiques de soutien à la famille contribuent en fait au développement. Les politiques qui cherchent à remédier à la pauvreté dans les familles, à assurer un bon équilibre entre le travail et la vie de famille et à faire progresser la solidarité entre générations devraient retenir plus largement l'attention.

28. Le rapport comprend un examen des instruments relatifs aux droits de l'homme et des principaux résultats des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies qui ont trait à la famille. Il propose un cadre de réflexion pour les préparatifs de la célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2014.

29. Le rapport sur le rôle des coopératives dans le développement social et la mise en œuvre de l'Année internationale des coopératives, que contient le document A/66/136, fait observer que les coopératives contribuent à la réduction de la pauvreté et à la création d'emplois. Elles contribuent aussi à la consolidation de la paix et au relèvement après les catastrophes. Les coopératives devraient être renforcées par une bonne gestion, une meilleure connaissance des marchés, et par la formation et la recherche. Le rapport examine comment les coopératives peuvent être mises au service du développement. Il faut pour cela des politiques bien conçues.

30. Le rapport présente les activités prévues durant l'Année internationale des coopératives et propose une feuille de route pour la suite à donner à ces activités après 2012.

31. **M. Stelzer** (Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations, Département des affaires économiques et sociales), donnant lecture d'une déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, dit que même dans les périodes difficiles, il est important de continuer à renforcer le développement social. En effet, il est de plus en plus largement admis que le développement social est le maillon manquant dans l'action menée pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

32. Le chômage des jeunes a atteint un maximum historique, en particulier dans les populations autochtones. La protection sociale des enfants et des personnes âgées a été affaiblie par la crise. Les personnes âgées voient souvent leurs économies de toute une vie réduites à néant et leurs perspectives d'emploi disparaître. Les inégalités sociales sont plus marquées. Or, aucune trajectoire de développement qui oublie des milliards de personnes et les laisse dans la pauvreté ne peut être viable à terme.

33. Dans la conjoncture économique actuelle, il est important de préserver les engagements pris en faveur de l'élimination de la pauvreté et de la justice sociale. Il est essentiel de créer des emplois et de constituer ou d'améliorer un plancher de protection sociale qui facilite le passage à l'économie verte. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable, connue sous le nom de Rio+20, devrait être une occasion exceptionnelle d'intégrer les préoccupations sociales aux piliers économique et environnemental du développement durable. Les emplois verts et l'inclusion sociale devraient recevoir l'attention prioritaire de la Conférence.

34. Les États Membres ont été encouragés à créer des comités nationaux chargés de promouvoir les coopératives durant l'Année internationale des coopératives. La Conférence mondiale sur les peuples autochtones, prévue pour 2014, pourrait servir à combler les lacunes constatées dans l'exécution et à mieux satisfaire les droits et priorités des populations autochtones. Les peuples autochtones doivent figurer systématiquement à toutes les phases de la préparation de la Conférence.

35. Pendant la présente session, l'Assemblée générale devrait examiner les options pour une réunion de haut niveau sur les incapacités et le développement, qui se tiendrait durant la soixante-septième session de l'Assemblée générale. La réunion devrait traiter de la nécessité, pour les personnes handicapées, de participer à tous les aspects du développement.

36. Les gouvernements sont vivement encouragés à contribuer aux préparatifs de la célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2014. Le soutien des États Membres à une meilleure protection des droits fondamentaux des personnes âgées est d'importance cruciale, afin que ces personnes cessent d'être invisibles dans l'agenda mondial du développement.

37. **M. Šimonović** (Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme), présentant le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (A/66/173), dit que durant la soixante-sixième session, le Président du Conseil des droits de l'homme parlera, pour la première fois, devant la Troisième Commission. Le rapport en question montre bien la place nouvelle faite aux droits fondamentaux des personnes âgées dans toutes les régions du monde et examine les problèmes et les lacunes dans la protection accordée, ainsi que les mesures adoptées.

38. Entre 1950 et 2010, l'espérance de vie, dans le monde, est passée de 46 à 68 ans. Il y a actuellement près de 700 millions de personnes ayant plus de 60 ans. En 2050, leur nombre dépassera celui des personnes de moins de 18 ans pour la première fois dans l'histoire du monde. On compte actuellement deux fois plus de femmes que d'hommes âgés de 80 ans ou plus.

39. Mais les personnes âgées se heurtent souvent à une discrimination, du fait de leur âge, en combinaison avec d'autres formes de discrimination liées aux incapacités, à l'ethnicité ou au sexe. Nombreuses sont les personnes âgées qui n'ont pas de logement, sont mal nourries, souffrent de maladies chroniques non traitées, sont victimes de mauvais traitements, notamment dans les établissements spécialisés mais aussi à domicile ou dans la communauté locale, en l'absence de mesures et de services spécifiques.

40. Le rapport résume les normes actuelles au moyen d'exemples de leur application par les organes créés par traité et par les experts mandatés au titre des procédures spéciales. L'intervention en cas de violation des droits des personnes âgées est insuffisante; dans certaines régions, aucune mesure n'est prise pour les protéger.

41. **M. Cesa** (Argentine), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que l'élimination de la pauvreté, la promotion du plein emploi et du travail décent, ainsi que l'intégration sociale demeurent pour les gouvernements comme pour les Nations Unies des tâches redoutables. Selon le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Document final du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la crise économique actuelle a entraîné la suppression de 27,6 millions d'emplois entre 2007 et 2010. En 2009, la crise a plongé ou maintenu dans la

pauvreté entre 47 et 84 millions de personnes de plus. Les perspectives de regagner le terrain perdu sur la réalisation des indicateurs sociaux sont loin d'être prometteuses, en raison des politiques d'austérité suivies par les pays développés. Il est nécessaire d'avoir un partenariat mondial renforcé qui reconnaisse l'appropriation et l'animation nationales du développement, et d'entreprendre des actions concrètes pour éliminer les obstacles à la réalisation des droits des personnes dont le développement est affecté du fait qu'elles vivent sous une occupation étrangère.

42. Selon le *Rapport mondial sur le handicap* publié par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), plus d'un milliard de personnes vivent actuellement avec un handicap d'une forme ou d'une autre. Ce chiffre ne manquera pas d'augmenter avec le vieillissement rapide de la population mondiale.

43. Le nouveau Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement et la célébration prochaine du dixième anniversaire de l'adoption du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement offrent des possibilités d'action concrète pour renforcer la protection des droits fondamentaux des personnes âgées.

44. **M. Ramafole** (Lesotho), parlant au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe, dit que la pauvreté et le chômage, dans sa région, atteignent des niveaux sans précédent. De plus, la reprise, après les crises, est plus lente dans les pays en développement. Un plan de développement pour la période 1990-2015 adopté par la Communauté de développement de l'Afrique australe reconnaît que l'élimination de la pauvreté, l'égalité des sexes, le développement et l'éradication du VIH et du sida sont les conditions nécessaires du développement social. Parmi les objectifs retenus figurent une croissance annuelle de 7 % du PIB et la réduction de moitié de la proportion de la population vivant avec moins de 1 dollar par jour.

45. Avant la crise financière, l'élimination de la pauvreté progressait régulièrement, mais cette progression est désormais interrompue. Alors que les systèmes de protection dans les États de l'Afrique australe ont été renforcés, l'élimination de la pauvreté, l'intégration sociale, ainsi que le plein emploi et le travail décent demeurent des objectifs essentiels difficiles à atteindre.

46. En 2008, la Communauté de développement de l'Afrique australe a adopté une déclaration sur la pauvreté et le développement durable, dans laquelle les chefs d'État et de gouvernement des pays de la région ont réaffirmé leur volonté de combattre et d'éliminer la pauvreté. La Déclaration confirme qu'il faut réaliser la sécurité alimentaire et remédier à l'impact du changement climatique sur la lutte contre la pauvreté. Un Observatoire régional de la pauvreté serait créé pour faciliter l'application de la déclaration.

47. La Communauté de développement de l'Afrique australe a tenu en Namibie, en 2010, un sommet au cours duquel les chefs d'État et de gouvernement ont retenu l'objectif d'accroître leurs efforts pour améliorer la production alimentaire et la sécurité alimentaire dans la région. Lors de ce sommet, on a pris la décision d'accroître l'échelle de l'application de la Déclaration de Dar-es-Salaam sur l'agriculture et la sécurité alimentaire. Les États de la région doivent prendre des mesures concertées pour surmonter les obstacles à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

48. **M. St. Aimée** (Sainte-Lucie), parlant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit qu'on se trouve actuellement face à de redoutables difficultés s'agissant du développement, notamment en raison des catastrophes naturelles et des crises alimentaire, énergétique et financière. Comme de nombreux autres États, les États des Caraïbes accusent un certain recul dans la réalisation des objectifs de développement, et voient augmenter le chômage alors que la protection sociale est en régression. On a établi l'existence de liens bien réels entre pauvreté et chômage d'une part, et criminalité, violence sexiste et toxicomanie d'autre part. Pendant ces crises, les familles ont appliqué des stratégies de survie qui ont eu des répercussions négatives et persistantes sur l'éducation, la santé et l'alimentation, perpétuant ainsi la pauvreté. Les États des Caraïbes s'efforcent d'amortir les effets des politiques économiques suivies sur le développement social, et cherchent à définir des politiques sociales orientées vers la famille aux niveaux local et national.

49. La Commission de la CARICOM sur l'épanouissement des jeunes, créée en 2007, a présenté un rapport sur la situation des jeunes dans la région. Ce rapport démontre que la poursuite du développement dans la région dépend de l'épanouissement de la jeunesse. Des exemples de contribution des jeunes au développement, par exemple le rôle essentiel que

jouent les ambassadeurs de la jeunesse de la CARICOM dans la lutte contre le sida, sont analysés dans ce rapport.

50. L'espérance de vie dans les pays de la CARICOM est élevée. Ainsi, c'est la Dominique qui tient le record mondial du nombre de centenaires par rapport à la population totale. Les États Membres sont encouragés à mettre au point des programmes sociaux à l'intention des personnes âgées. Dans le passé, la famille élargie était le cadre de l'épanouissement de la jeunesse, mais ces dernières années, les jeunes sont souvent oubliés, et cela a les résultats que l'on connaît.

51. La Charte régionale caraïbe sur la santé et le vieillissement, adoptée en 1999 en consultation avec l'Organisation panaméricaine de la santé et l'Organisation mondiale de la santé, guide les gouvernements dans l'établissement de programmes à l'intention des personnes âgées. Cependant, les difficultés économiques actuelles ont retardé son application.

52. La question du handicap est une question transversale. La Convention relative aux droits des personnes handicapées et son protocole facultatif ont été signés et ratifiés par 10 des 14 membres de la CARICOM. Malgré les difficultés actuelles, les gouvernements continuent à s'efforcer d'améliorer le sort des personnes handicapées.

53. **M. Abdullah** (Malaisie), parlant au nom de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), rappelle la déclaration Concord II de l'ASEAN (Bali Concord II) adoptée en 2003, qui cherche à réaliser en 2020 au plus tard une communauté reposant sur les trois piliers de la coopération économique, la coopération pour la sécurité et la coopération socioculturelle, pour assurer la paix, la stabilité et une prospérité commune.

54. Malgré des disparités socioéconomiques persistantes dans la région de l'ASEAN, la volonté d'éliminer l'extrême pauvreté demeure forte. En mars 2009, les dirigeants de l'ASEAN ont demandé l'établissement d'une feuille de route vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et ont retenu en particulier cinq domaines essentiels : le plaidoyer et l'établissement de liens, le savoir, les ressources, les connaissances spécialisées, la coopération régionale et les biens collectifs régionaux.

55. La réunion ministérielle de l'ASEAN sur la jeunesse, qui a lieu tous les deux ans, supervise la coopération dans ce domaine. La mise en œuvre des activités relatives à la jeunesse est menée à bien par de hauts fonctionnaires de l'ASEAN chargés de la jeunesse, qui en rendent compte lors de la réunion ministérielle. Celle-ci offre des directives et délibère sur les questions communes qui se posent aux membres de l'ASEAN, s'agissant de la jeunesse.

56. L'ASEAN s'est engagée en faveur de la justice sociale, et notamment de la défense des droits et du bien-être des personnes âgées et des personnes handicapées. La septième réunion ministérielle de l'ASEAN sur le bien-être social et le développement, tenue à la fin de 2010, a défini les priorités pour la coopération en vue de la création de capacités dans le secteur social et le renforcement de la famille. L'ASEAN donne son appui à l'échange de pratiques optimales portant sur les soins et le bien-être des personnes âgées, des personnes handicapées, des femmes et des enfants vivant dans la pauvreté et des groupes vulnérables, sur des questions telles que les possibilités d'accès, la rééducation, la protection et les soins.

57. **M^{me} Zainab Maina** (Nigéria) dit que le gouvernement de son pays a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées ainsi que divers autres instruments portant sur la question du handicap. L'Assemblée nationale a adopté un projet de loi sur la protection des personnes handicapées, et des enquêtes ont été menées pour déterminer le nombre, la localisation et les besoins des personnes handicapées au Nigéria. Les données seront utilisées pour la planification et l'exécution des politiques et aussi pour les achats et la distribution de prothèses et d'appareils d'aide à la mobilité. Le Nigéria a pleinement adopté la notion d'une rééducation au niveau communautaire et a accueilli une conférence internationale sur ce sujet à la fin de 2010.

58. Le Gouvernement a établi un projet de politique sur le vieillissement qui devrait faciliter l'autonomisation des personnes âgées et l'atténuation de leur pauvreté. Un programme de soutien des revenus et d'acquisition de compétences a été lancé en 2010; il comprend des subventions pour le lancement de projets, et encourage les personnes âgées à avoir des activités rémunératrices.

59. Un projet de plan d'action sur la famille sera bientôt déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale pour adoption. La nouvelle loi prévoira une assistance aux familles, notamment pour l'atténuation de la pauvreté. Un programme d'aide aux personnes indigentes ou désavantagées et à leur famille a été lancé pour renforcer les activités génératrices de revenu.

60. Le Ministère du développement de la jeunesse du Nigéria, établi en 2007, travaille à la création d'un Fonds pour l'épanouissement des jeunes qui financera la mise en œuvre de la politique de la jeunesse nouvellement définie.

61. **M. Almaz Toimatov** (Kirghizistan) dit que dans son pays l'âge médian est de 35 ans. En 2010, un ministère a été créé, chargé d'examiner les questions relatives à la jeunesse. Il a commencé à élaborer un projet de politique de la jeunesse pour la période allant jusqu'à 2015.

62. Une loi sur les personnes handicapées a été adoptée en 2008. Les personnes handicapées et les organisations non gouvernementales ont fait des propositions qui ont servi à formuler le projet de loi. Un décret portant augmentation des prestations mensuelles des allocations familiales pour les enfants handicapés est en cours de préparation.

63. Sous l'égide du Ministère de la protection sociale, il existe 15 résidences pour personnes âgées, personnes handicapées et personnes souffrant de troubles mentaux. Un centre public de recherche sur les handicaps a recueilli des données sur les personnes handicapées dans le pays.

64. Un Conseil local rattaché au Ministère a élaboré des recommandations en vue d'une réglementation et de programmes spéciaux, et a suivi les résultats de la coopération entre le gouvernement et la société civile sur cette question.

65. Enfin, il signale que le Kirghizistan a signé en 2011 la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

66. **M^{me} Rosenberg** (Israël) dit qu'en réponse au récent mouvement populaire qui a agité son pays, le Premier Ministre Netanyahu a créé une commission dirigée par un économiste de renom, qui est chargée de formuler des recommandations pour faire progresser la justice sociale en Israël. Cette commission vient de

remettre un rapport détaillé au gouvernement qui l'examine actuellement.

67. Le développement social suppose des solutions globales, ainsi que la participation de l'État, du secteur privé et de la société civile. Israël a adopté une conception globale des problèmes de la jeunesse en difficulté, comportant l'adoption d'une législation mais aussi d'une prise de conscience plus large. Cinq ministères ont participé à la rédaction d'un programme national à l'intention des jeunes personnes en difficulté, qui englobent plusieurs projets novateurs visant à intégrer les jeunes dans la collectivité locale, notamment par la formation professionnelle et l'apprentissage à l'entreprise.

68. Dans les mesures prises s'agissant du vieillissement, Israël s'est inspiré des principes de l'indépendance et de l'égalité, de la recherche d'un niveau de vie adéquat, de la prévention de la discrimination contre les personnes âgées et la préservation du partenariat entre les générations. Israël, qui participe au Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement, se réjouit de l'attention donnée aux questions relatives aux femmes âgées par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

69. En 2000, Israël a créé une commission de l'égalité des droits des personnes handicapées. La tâche de cette commission est d'intégrer les personnes handicapées dans la communauté locale et de faire prendre conscience de leurs besoins. Un programme public organise la mise en place d'un filet de sécurité et la fourniture d'un ensemble minimal de services, notamment des soins d'urgence aux personnes handicapées vivant dans la collectivité locale.

70. Israël coopère avec beaucoup d'autres pays dans le monde pour faire progresser l'application du principe du droit à un niveau de vie adéquat, en utilisant pour cela ses compétences techniques spécialisées dans les domaines de l'agriculture, l'éducation, la sécurité alimentaire et le développement communautaire dans le but d'améliorer le sort des pauvres et réduire la pauvreté. L'Agence israélienne pour la coopération internationale pour le développement, MASHAV, a jusqu'à présent formé plus de 250 000 personnes originaires de 149 pays. MASHAV a ainsi contribué à autonomiser des personnes marginalisées, pour leur faciliter l'accès à l'emploi et aux soins de santé.

71. **M^{me} Sarr** (Sénégal) dit que son gouvernement a créé une stratégie de réduction de la pauvreté, mis en place un programme national de lutte contre la pauvreté et ratifié les instruments régionaux et internationaux relatifs au développement social et économique. Le Sénégal a adopté une stratégie de croissance accélérée qui cherche à renforcer le capital humain et les infrastructures. La création d'emplois et la sécurisation de l'emploi font partie de la politique de développement social. Il y a un programme actif de création d'emplois et d'amélioration des conditions de travail. Pour améliorer l'exécution des services publics, 15 000 nouveaux employés des services sociaux ont été recrutés. Des ressources importantes sont allouées à l'éducation.

72. Le Sénégal attache une grande importance à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de la femme. Des efforts appréciables ont été faits pour faire plus largement participer les femmes aux décisions et aux processus de paix. Une loi sur la parité entre les hommes et les femmes dans les listes électorales a été adoptée en 2010.

73. **M. Dulyavitya** (Thaïlande), parlant en sa qualité de délégué de la jeunesse, dit qu'il est pleinement conscient de la nécessité de maintenir ou d'accroître les dépenses sociales, en particulier pendant les périodes de récession économique.

74. Nombreux sont les habitants de la Thaïlande qui souffrent actuellement des effets des graves inondations, qui les coupent de l'accès aux aliments, à l'eau et aux médicaments et qui ont endommagé des écoles et des universités. Pendant une catastrophe naturelle, il appartient à chacun dans la société d'apporter son aide, on ne peut s'en remettre uniquement aux pouvoirs publics.

75. Beaucoup a été fait pour alléger la pauvreté en Thaïlande, en particulier en milieu rural. L'accès à l'éducation et aux soins a été amélioré et les taux de mortalité maternelle et infantile ont diminué. La compassion est une valeur importante pour les Thaïlandais. Il devrait exister entre les nations une plus grande compassion. Les États Membres sont encouragés à apporter des ressources plus importantes à ceux qui sont dans le besoin.

76. **M. Nopparat** (Thaïlande), parlant en sa qualité de délégué de la jeunesse, dit que si les techniques médicales ont beaucoup progressé, on signale que des maladies telles que le syndrome respiratoire aigu

sévère (RSAS) et la grippe A (H1N1) sont en augmentation. Des maladies non transmissibles telles que les maladies cardiovasculaires, le cancer et le diabète figurent parmi les principales causes de décès en Thaïlande, même parmi les jeunes. Des mesures prises pour enrayer et prévenir la maladie figurent en bonne place dans le programme d'action du pays. Les dirigeants nationaux ont apporté leur appui à des organisations non gouvernementales afin de formuler des politiques dans le domaine de la santé publique. Les jeunes et les organisations de jeunes font en effet beaucoup pour promouvoir les politiques officielles et des modes de vie salubre.

77. **M^{me} Solórzano** (Nicaragua) dit que son gouvernement consent un effort important pour éliminer l'illettrisme, l'ignorance et la pauvreté. Depuis 2007, on s'attache, au Nicaragua, à remettre en place des programmes de santé publique avec gratuité des soins, comme dans l'éducation. L'élimination de la pauvreté vise les microentreprises et les petites et moyennes entreprises dans le secteur de l'agriculture, mais aussi l'accès équitable au crédit, aux semences et aux engrais, et la fourniture d'un capital remis directement aux femmes dans le secteur informel de l'économie. Ces dernières années, on observe une augmentation appréciable des investissements directs et des exportations, ce qui s'est traduit par une amélioration de la répartition de la richesse dans le pays.

78. Entre 2009 et 2011, l'extrême pauvreté a été réduite de près de moitié et la malnutrition de 30 %. La mortalité infantile a été réduite de 9,7 % entre 2007 et 2011. Dans la même période, la mortalité maternelle a été réduite de 15,7 %, la mortalité néonatale de 53,7 %, et 90 % des enfants de moins d'un an ont été vaccinés. Les taux d'illettrisme ont été réduits de 22 % en 2006 à 3,3 % en 2011. En 2010, 31,32 % de la population fréquentaient des écoles primaires et secondaires.

79. Avec l'aide de Cuba, le Gouvernement a étudié les causes génétiques des handicaps. Cette étude a dégagé des informations sur le nombre de personnes handicapées – données indispensables pour établir des politiques et des programmes assurant l'intégration sociale des personnes incapables, sans discrimination. L'étude a fourni des informations sur la localisation et le type d'incapacité des personnes handicapées au Nicaragua, ce qui a permis d'organiser des soins médicaux, et la distribution de paniers alimentaires et de prothèses à ceux qui en ont le plus besoin.

80. Les jeunes sont à l'avant-garde du développement social, et ils organisent des programmes au profit des pauvres, construisent des écoles, éliminent l'illettrisme et vaccinent une grande partie de la population. Les personnes âgées sont rassemblées pour des activités récréatives ou autres et pour recevoir les soins de santé qui s'imposent.

81. **M. Abdelaziz** (Égypte) dit qu'au lendemain de la révolution survenue en Égypte au début de 2011, le Gouvernement s'est attaqué vigoureusement aux grands problèmes sociaux du pays; il élabore actuellement une stratégie détaillée de développement. Cette stratégie privilégie la lutte contre la corruption, l'élimination de l'extrême pauvreté et la réduction du chômage; elle vise aussi à réduire la surpopulation et à développer la législation, notamment concernant la fiscalité, les pensions et les salaires pour mieux défendre les droits des plus vulnérables. Un projet de loi sur les droits des personnes handicapées sera soumis au nouveau Parlement. Des modifications au régime des pensions et de la sécurité sociale sont envisagées et le gouvernement a décidé de relever le salaire minimum.

82. Le secteur privé et la société civile seront amenés à participer au développement et à l'application des stratégies de développement. Les crédits consacrés aux programmes d'autonomisation des femmes et aux secteurs de l'éducation, de la santé publique et de la sécurité sociale sont en augmentation. L'accès à l'éducation sera assuré aux personnes handicapées. Des efforts sont faits actuellement en Égypte pour réduire les taux d'échec scolaire et on s'attache à renforcer les liens entre éducation et marché du travail.

La séance est levée à 13 h 5.